Déclaration de la CNL

Carburants : l'État plafonne, les prix explosent

Consultée en urgence sur un projet de décret relatif aux prix des carburants, la CNL dénonce une réponse aussi technocratique qu'inefficace face à l'explosion des prix à la pompe.
Derrière une façade d'interventionnisme, le gouvernement orchestre en réalité l'impuissance publique. Une posture de plus, tandis que des millions de ménages suffoquent.
Dans un contexte de tensions internationales, notamment autour du détroit d'Ormuz, l'exécutif entend « lisser les hausses sur une période donnée », sans encadrement strict ni retour aux prix d'avant-crise. Le dispositif, temporaire et valable jusqu'au 31 août 2026, concerne les carburants SP95-E10, SP95, SP98 et le gazole B7. Il ne s'agit ni d'un gel ni d'un blocage des prix, mais d'un mécanisme visant à limiter les variations trop brutales à la pompe.

Un plafonnement des prix des carburants serait instauré, variable selon chaque carburant et chaque station-service. Il serait calculé à partir d'un prix de référence fondé sur la moyenne des cinq dernières cotations du marché de Rotterdam, auquel s'ajouteraient la marge habituelle des stations avant la crise (janvier -février 2026) et les coûts de transport

Le dispositif ne s'appliquerait que si les prix dépassent un seuil correspondant aux niveaux les plus élevés observés avant la crise, soit environ 1,71 € TTC par litre. Les petites stations vendant moins de 500 m³ par an en seraient exclues. Des ajustements territoriaux ou sectoriels pourraient être décidés par décret, sans pouvoir augmenter le plafond de plus de 10 centimes par litre.

Aujourd'hui, les consommateurs paient en moyenne entre 2,30 et 2,32 € le litre de gazole, plus de 2,05 € pour le SP95, et jusqu'à 2,09 € pour le SP98.
À ce niveau, parler de « protection » relève de l'illusion.

Plus grave encore, aucun chiffrage n'accompagne ce projet et rien n'est prévu sur les taxes, qui constituent pourtant la part principale du prix, ni sur les marges des grands groupes pétroliers, qui continuent de réaliser des profits records en pleine crise.

Pourtant, d'autres gouvernements ont agi, notamment en Espagne, où Pedro Sánchez a réduit la TVA sur les carburants. Résultat : jusqu'à 30 centimes d'euro de baisse par litre, soit environ 20 euros d'économie par plein pour une voiture moyenne. Une mesure simple, lisible et immédiatement efficace. La comparaison est sans appel.

La CNL appelle le gouvernement à arrêter de tergiverser et à agir en priorité pour les ménages les plus modestes et ceux contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien : ceux-là ne peuvent plus absorber des hausses continues sans réponse forte de la puissance publique.
Il est urgent de rompre avec cette politique d'accompagnement de la hausse.
La CNL exige :

- **une baisse immédiate de la fiscalité sur les carburants,**
- **un encadrement strict des marges des pétroliers,**
- **des mesures garantissant un accès réel et durable à des prix abordables.**

Le pouvoir d'achat ne se lisse pas. Il se défend.

Montreuil le 14 avril

Le bénéfice net trimestriel du géant pétrogazier français a atteint 5,8 milliards de dollars (4,96 milliards d'euros), en hausse de 51 % sur un an. Le PDG du groupe, Patrick Pouyanné, a vanté une « capacité à capturer la hausse des prix » dans un communiqué.

Source Le Monde 29 avril 2026

Amicale des Locataires TOULOUSE 40 rue des FONTAINES

la cnl 31

AMICALE des LOCATAIRES
40 rue des Fontaines

Déclaration d'association du Journal Officiel du 03/08/1988 sous le n° : W313004097

Avril 2026

Le mot du Président

Ce « 4 pages » est essentiellement dédié au projet d'individualisation des frais de chauffage que ICF veut à tout prix nous imposer, sans autre forme de procès.

Pourtant vous avez été très nombreux à signer la pétition qui accompagnait notre courrier à ICF demandant des clarifications et des engagements précis sur ce projet mal ficelé et incompréhensible.

Incompréhensible car nous estimons, à juste titre nous semble-t-il, que les conditions ne sont pas remplies dans notre résidence : isolation à minima, plusieurs logements non équipés de robinets thermostatiques, robinets thermostatiques placés trop près des canalisations d'arrivée de l'eau chaude pour les radiateurs, DPE défaillante n'offrant pas les meilleures conditions pour limiter au maximum les déperditions de chaleur, absence de coefficients correcteurs pour les logements défavorisés par leur position par rapport à l'ensoleillement, et une isolation efficace (cas des derniers étages, des rez-de-chaussée et des logements situés au-dessus des coursives).

Bref, il y a tellement de voyants qui sont au rouge que j'en oublie certainement …

Comme vous pourrez le constater la représentante locale d' ICF ne fait pas dans la dentelle !

Pour elle il n'y a pas de sujet, tout est conforme : « circulez il n' y a rien à voir ».

Sa réponse, en résumé, se limite à ne pas répondre aux questions essentielles, à nous menacer et ne pas dire la vérité lorsque nous évoquons les courriers et courriels adressés par les locataires restés sans réponse.

Pour elle « pas de courriers [des locataires] en attente sans réponse à l'agence ».

Quel culot, alors que nous avons copie de nombreux courriers et courriels adressés par des locataires, toujours en attente de réponse.

L'Amicale des Locataires ne lâchera rien, déterminée plus que jamais à ce que la parole des locataires soit entendue et prise en compte.

Nous vous remercions par avance pour l'accueil que vous accorderez à ce nouveau « 4 pages ».

Le président,

Robert BETTINI

Après la signature massive de la pétition

Après l'Assemblée des locataires du 9 mars dernier, une pétition massivement signée demandant à minima une clarification sur les répartiteurs de frais de chauffage (RFC).

Le courrier ci-dessous du Bureau de l'Amicale a été adressé à la directrice territoriale d'ICF.

Madame la Directrice,

Depuis votre prise de fonction à l'agence ICF Occitanie en janvier 2025, nous avons eu l'occasion de vous rencontrer à trois reprises avec votre équipe.

Nous avons eu de nombreux échanges courriels vous faisant part de problèmes rencontrés par les locataires de la résidence. Également, plusieurs locataires ont interpellé l'agence à titre individuel (courrier simple, courrier RAR ou par mail). A ce jour, pour certains, ils n'ont toujours pas reçu de réponse.

En effet si à quelques questions, vous ou vos équipes ont aujourd'hui répondu, certaines ont reçu une réponse partielle, d'autres aucune.

Par ailleurs, un mail à l'Amicale ne peut pas remplacer une réponse individuelle aux locataires qui se sont directement adressé à vous.

1 - **Installation des robinets thermostatiques** : nous vous avons signalé des dysfonctionnements : -

Aucun réglage possible entre 0 et 3,5
Positionnement des robinets thermostatiques à proximité des tuyaux de colonne montant de chauffage, voire collés à ces mêmes tuyaux. Quelle incidence ?
Certains logements ne sont toujours pas équipés de robinets thermostatiques. Où en est-on du traitement de ces problèmes ?

2 - **Individualisation des frais de chauffage**. L'installation des répartiteurs des frais de chauffage est en cours.

Notre Amicale a donc, en amont, organisé une Assemblée Générale des locataires. Un point a été effectué sur les nombreuses questions sans réponse de votre part comme :

- l'isolation des toits-terrasses, - le résultat du DPE insatisfaisant, et les mesures que vous comptez prendre pour y remédier,

- l'équité et les correcteurs de calcul envisagés tenant compte de l'exposition, de la situation des appartements (en rez-de-chaussée, au 1er étage au-dessus des coursives, ou encore sous toit-terrasse).

De plus, à type de logement identique varie parfois le type et le nombre de radiateurs installés, d'où un rapport énergétique différent. En dehors d'une réfection des toits-terrasses annoncée pour l'automne 2026, et dont nous souhaiterions disposer du cahier des charges, le reste des questions est toujours sans réponse.

Devant cette situation, et pour exprimer leur mécontentement et leurs requêtes, les locataires, réunis en Assemblée Générale le 9 mars, ont décidé, dans

un premier temps, de signer une pétition que nous joignons à ce courrier et que nous faisons parvenir au groupe ICF par l'intermédiaire de Madame IZIER.

Si nous savons comprendre et intégrer la législation, et ce qui relève de l'obligatoire, nous retenons également que la pose des répartiteurs implique dans la loi la notion d'équité. Des espaces de négociation doivent donc s'ouvrir.

Il existe également ce qui peut être interprété, possible, aménagé.

Nous pouvons parfois et/ou souvent constater que le fait précède la loi.

3 - **les infiltrations d'eau** semblent être à l'origine des pannes d'électricité durant presque deux mois en juillet et août 2025. Nous sommes restés sans ascenseur, sans éclairage extérieur, sans VMC, et des dysfonctionnement nombreux du portail et du portillon.

A l'automne de cette même année, une panne de l'électricité, due vraisemblablement à ces infiltrations, aux dires des services du SDIS intervenus cette nuit-là, nous a privé de l'ascenseur, de la fermeture du portail et de l'éclairage extérieur, durant encore plusieurs jours.

Où en est-on de la programmation des travaux qui doivent y remédier ?

4 -**Les placards électriques sont souvent ouverts**, cela pose réellement un problème de sécurité. Il faudrait que les portes ferment correctement et qu'elles restent accessibles seulement aux techniciens. Si à vos dires, lors de notre dernière rencontre du 14 février, tout est conforme à la réglementation, les problèmes demeurent (infiltrations et problèmes électriques) .

Nous continuons à demander une expertise, par une entreprise extérieure, des installations électriques, mais également la recherche de l'origine de ces infiltrations. Il y a urgence, les locataires de la rue des Fontaines ne sont pas prêts à revivre l'épisode de l'été 2025. On touche là également à des questions de sécurité.

En effet le portillon d'accès à la résidence est déverrouillé depuis bientôt 2 semaines, sans solution pour le moment.

Le portail principal s'est bloqué plusieurs fois en quelques jours.

De même avec la porte du Hall A qui s'est verrouillée sans pouvoir l'ouvrir.

Que sera la suite ? Un bis repetita de l'été 2025, avec des pannes en cascades ? Cela ne se peut pas, vous en conviendrez.

D'autres demandes ont été également soulevées lors des rencontres en février 2025 et janvier 2026, toujours sans réponse de votre part, notamment :

5 - **La sécurité incendie dans les cages d'escaliers** avec pause de détecteurs de fumée, mais également d'extincteurs dans les parties communes. Pour mémoire lors de l'incident de l'automne 2025, c'est un locataire rentrant vers 1h00 du matin qui a alerté les secours constatant fumée et odeur de brûlé dans le hall du bâtiment B.

Cela risque-t-il de se reproduire ?

Selon la règlementation il est nécessaire de disposer de systèmes de détection fiables pour les locaux techniques et éventuellement la mise en place de portes coupe-feu pour les locaux poubelles et escaliers de sous-sol. A propos de la réponse apportée lors de la rencontre du 14 février concernant la réglementation minimum sur la présence d'extincteurs et de détecteurs de fumée dans les parties communes, même si cela n'est pas explicitement obligatoire, cette réponse donc est difficilement entendable.

La sécurité des familles méritant bien plus que la simple lettre de la loi.

6- **L'écoulement des eaux usées des cuisines** des appartements 2x1 et 2x2 est très inquiétant depuis plusieurs mois. Il semblerait qu'un devis vous a été proposé depuis quelque temps déjà. Que comptez-vous en faire, afin d'éviter des dégâts des eaux dans ces appartements ?

7- Les modes de vie changent, de plus en plus de locataires utilisent les moyens de déplacement doux comme le vélo. Or les actuels garages à vélo étant saturés, l'urgence d'une campagne de recensement des vélos et **la construction d'un garage supplémentaire est sérieusement à envisager**.

Suivant cette logique, faudra-t-il peut-être même, à terme, envisager l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques !

Bien d'autres sujets seront à voir avec vos équipes et vous, nous ne faisons donc pas ici une liste exhaustive… Le rôle du représentant d'un bailleur étant également de fluidifier les rapports, d'engager des concertations, de tout simplement entendre et construire des réponses communes ou à minima partagées, de proposer des échéanciers, nous serons attentifs à votre prise en compte de ce courrier.

Nous demanderons de mettre à l'ordre du jour du Conseil de Concertation Locative Local du 10 juin les questions non résolues, et ferons de même pour le Conseil de Concertation National.

Veuillez recevoir, Madame la Directrice, mes salutations.

Pour le Bureau de l'Amicale, le Président, Robert BETTINI

Lors de la dernière assemblée des locataires

Il n'est ni juste, ni sage de ne pas vouloir tenir compte de la demande des locataires sur des questions d'équité, de de correctifs comme le fait la directrice territoriale.

Le refus ou la fin de non recevoir d'ouvrir un espace de négociations contredit un rien les affirmations d'ICF : « *ICF Habitat, c'est 98 ans de convictions, et d'engagement pour un habitat qualitatif, solidaire, responsable et innovant …. »* Sacrées contradictions !

Il est évident que nous n'en resterons pas là, que nous allons saisir la Direction Nationale d'ICF. Nous envisagerons si-nécessaire aussi la saisie du médiateur de la République dans un premier temps.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous et sur votre mobilisation.

Réponse par simple mail de la Directrice territoriale d'ICF Atlantique à notre courrier

● Oui, et alors ??? Quelle est la fin de la phrase ?

● Pas un seul mot sur l'importante question de l'équité et les correcteurs de calcul envisagés tenant compte de l'exposition, de la situation des appartements ….

Bonjour Mr Bettini,

J'ai bien reçu votre courrier et votre pétition,

L'installation des RFC est conforme à ce qui a été commandée[2], Si des problèmes sont à noter, il faut que les locataires nous le signalent et nous ferons bien sûr remonter les problèmes à l 'entreprise (il en est de même pour les problèmes de chauffage car moi à ce jour pas de courriers en attente sans réponse à l'agence),

● Ce n'est pas la vérité. De nombreux messages ont été adressés par les locataires….sans réponse

● En gros, circulez, il n'y a rien à voir !

Le troisième passage aura lieu comme prévu les 8/9 /10 juin pour installer les 29 RFC restants (si vous n'ouvrez pas votre porte vous devrez en assumer les conséquences car en tant que locataires vous devez permettre l'accès à votre logement pour permettre à l'entreprise de faire ces travaux),

● Des menaces ?

● Mais c'est tout de même mieux lorsque l'ascenseur fonctionne !

Enfin, pour les dernières pannes d'ascenseur je vous rappelle que les locataires concernés ont bénéficiés d'un geste commercial,

● Et quels autres investissements pour améliorer le DPE ? Silence.

Concernant les DPE actuels, ils ont été fournis à tous les locataires comme demandé,

● Nous allons suivre, mais au fait, et le cahier des charges comme demandé ?……Silence encore.

Les travaux de toiture sont prévus courant 2026, comme évoqué ensemble au préalable,

● Et on va y veiller de très près pour 2027….çà c'est certain.

Pour le local vélo comme indiqué, nous allons l'étudier mais il n'est pas prévu au budget 2026 comme déjà évoqué,

● C'est facile et désinvolte de se décharger sur Mr Hamami….

Ce serait donc à lui de régler les problèmes d'infiltration, des pannes électriques, des écoulements des eaux défaillants, des placards électriques….

Mme Barbier-Turlan taperait-elle en touche ? Ce n'est vraiment pas sérieux.

Pour tout autre problème technique, vous pouvez vous tourner vers mr Hamami votre gestionnaire d'immeuble et j'en profite pour vous annoncer l'arrivée de Mr MOLTO (remplaçant de Mr Benarbia actuellement).

Cordialement,

Pauline BARBIER-TURLAN
Directrice d'Agence - Occitanie

ICF Habitat Atlantique
Agence Occitanie

---

[2]Les quitus sur lesquels apparaissent des manques ont été complétés a la 2eme visites et les bons d'interventions vous ont été transmis à cet effet.

L'ensemble des éléments vous sont donc communiqués

Nous vous confirmons que **les équipements posés sont conformes et que leur utilisation est optimale dans chaque pièce.**

● Faux ! Et Archifaux !!!